









Bordeaux, le 4 juillet 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agissons contre la prolifération de l'ambroisie

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, la FREDON Nouvelle-Aquitaine, organisme à vocation sanitaire pour les végétaux, et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Corrèze et du Pays Creusois rappellent l'importance de se mobiliser face à la prolifération de l'ambroisie, cette plante envahissante et allergisante.

>>> Le rôle de l'ARS dans la lutte contre l'ambroisie

L'ARS Nouvelle-Aquitaine apporte son appui aux préfets de département dans la mise en place et le suivi des plans de lutte contre les ambroisies. Elle pilote également des actions dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE NA) et mobilise en particulier les services de la FREDON NA et de Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE 19 et 23) pour :

- Animer un réseau de surveillance et de coordination de la gestion des signalements des ambroisies dans chaque département de Nouvelle Aquitaine ;
- Prévenir et sensibiliser le grand public et les professionnels sur les ambroisies;
- Organiser la lutte contre les ambroisies, en déclinaison de plans d'actions départementaux.



>>> Les ambroisies, c'est quoi?

Les ambroisies sont des plantes originaires d'Amérique du Nord qui se développent rapidement dès les mois d'avril/mai et jusqu'au mois de novembre dans notre région.

Elles colonisent de nombreux types de sols : parcelles agricoles, bords de cours d'eau, zones de chantiers, jardins, parcs, ou encore les bords de routes.

Il existe 3 types d'ambroisies : l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie à épis lisse et l'ambroisie trifide, **mais l'espèce la plus**

répandue dans la région est l'ambroisie à feuille d'armoise.

On note que l'ambroisie à épis lisses est de plus en plus présente au sud de la région, notamment dans le département des Landes.

>>> Pourquoi lutter contre l'ambroisie?

• Impact sanitaire

Le pollen d'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air sont suffisants pour entrainer une réaction allergique chez les personnes sensibles. Ces pollens sont produits par les fleurs

[Texte]

d'ambroisie de fin juillet jusqu'à fin octobre avec un pic au mois de septembre. **Une exposition répétée provoque l'apparition de symptômes** : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

• Impact économique

En 2020, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a estimé qu'1 million à **3,5 millions de personnes seraient allergiques aux pollens d'ambroisie en France.**

L'estimation des coûts annuels de l'impact sanitaire associé à l'ambroisie :

- **Coût de la prise en charge médicale** (médicaments, consultations, etc) entre 59 millions et 186 millions d'euros par an
- Coût des pertes de production liées aux arrêts de travail : entre 10 millions et 30 millions d'euros par an
- **Coût de la perte de qualité de vie** pour les personnes allergiques entre 346 millions et 438 millions d'euros par an

• Impact agricole

L'Ambroisie est une mauvaise herbe qui, par son cycle de vie, concurrence les cultures printanières, notamment la culture du tournesol. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

>>> Comment participer à la lutte contre l'ambroisie ?

Sur sa propriété, hors de sa propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants :

- Avant la floraison (jusqu'à fin juillet), enfilez des gants et arrachez les plants. Vous pouvez ensuite les composter, les amener en déchetterie ou les laisser se dégrader naturellement au sol.
- Pendant ou après la floraison (début août à octobre), ne faites rien! Vous risquerez d'aggraver la situation en répandant les graines... attendez le printemps prochain, de nouveaux plants renaîtront et vous pourrez les arracher avant leur floraison.



Hors de ma propriété, je signale la zone infestée sur la plateforme interactive signalement ambroisie : https://signalement-ambroisie.atlasante.fr

Le signalement est transmis au référent ou, à défaut, à la mairie de la commune concernée. Le référent a accès à la cartographie des signalements faits sur son territoire.

En agissant pour éviter l'apparition et la dissémination de ces plantes, il est possible de réduire les risques d'allergie et de contribuer à servir l'intérêt collectif de santé publique.

>>> Plus d'informations sur les gestes à adopter et sur la situation par département

Des informations sur les méthodes de prévention et de lutte contre les ambroisies peuvent vous être fournies par les référent(s) ambroisie des communes et des intercommunalités. Des informations techniques (guides, brochures, etc.) sont également disponibles sur :

- Le site internet de l'Observatoire des ambroisies : https://ambroisie-risque.info
- Le site internet de la FREDON Nouvelle-Aquitaine : https://www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine/
- **Des fiches départementales** pour connaître la situation dans chaque département : disponibles sur le site internet de l'ARS NA.

Contacts presse

Fredon Nouvelle-Aquitaine - Gaëlle GUYOT gaelle.guyot@fredon-na.fr - 06.75.06.62.39 / 05.57.01.37.18







Département de la Haute-Vienne (87)

Juin 2025

Informations diverses

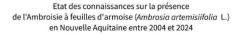
Cadre réglementaire local : Depuis début mars 2025, la préfecture de Haute-Vienne a mis en place, à l'échelle du département, un arrêté préfectoral de lutte contre les ambroisies afin de mieux prévenir et de lutter contre ce fléau.

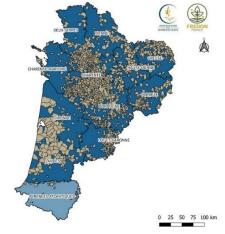
Point sur les signalements



Données issues de la plateforme de signalement :







Nombre de communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement d'Ambroisie à feui.

0 - 10

11 - 50

51 et plus

CONTACT PRESSE

Agence régionale de santé Nouvelle-**Aquitaine**

© 06 65 24 84 60 ars-na-communication@ars.sante.fr